

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ÉTHIQUES ET RSE

Ponticelli et ses Fournisseurs et Prestataires



GRP-F-OG-293 Version 3

GROUPE PONTICELLI FRÈRES



Septembre 2022

SOMMAIRE

Page 03 - Notre Vision

Page 04 - Le Pacte Mondial des Nations Unies

Page 05 - Notre politique d'Achats Responsables, nos Fondamentaux

Pages 06 à 08 - Les engagements du Groupe Ponticelli Frères envers ses Fournisseurs

Pages 09 à 11 - Les engagements des Fournisseurs envers le Groupe Ponticelli Frères

Page 12 - Signataires

NOTRE VISION

Notre raison d'agir est d'accompagner les transformations du monde.

Pour ce faire, nous travaillons chaque jour aux côtés de nos clients et de nos fournisseurs afin de développer une industrie du futur respectueuse des Hommes et de notre planète.

Nous avons la responsabilité de notre performance opérationnelle, de la qualité des réalisations, de la préservation des savoir-faire, de la maîtrise des risques afin in-fine de garantir notre pérennité, pour le bénéfice de tous.

Fidèle à ses valeurs historiques, Union, Travail, Sagesse, le Groupe PONTICELLI frères a développé une culture d'entreprise à la fois technique et profondément humaine.

Notre démarche d'Achats Responsables est fondée sur cet héritage culturel, sur la reconnaissance des attentes de nos parties prenantes et s'appuie sur la politique de Responsabilité Sociétale et Ethique de notre entreprise.

Nous souhaitons partager avec nos partenaires nos engagements vis-à-vis du développement durable et les impliquer dans cette démarche d'amélioration continue.



LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le Groupe Ponticelli s'est engagé à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

En rejoignant en 2017 le Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe démontre sa volonté de suivre les référentiels internationaux et d'impliquer au maximum toutes ses parties prenantes, dont ses Fournisseurs dans la démarche afin d'inscrire son développement dans une logique durable. Ainsi, le Groupe s'engage et demande à ses Fournisseurs de s'engager également à respecter et promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES PRINCIPES

DROITS DE L'HOMME

Les entreprises sont invitées à :

- 1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.**
- 2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.**

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les entreprises sont invitées à :

- 3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.**
- 4. Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.**
- 5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.**
- 6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.**

ENVIRONNEMENT

Les entreprises sont invitées à :

- 7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.**
- 8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.**
- 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.**

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les entreprises sont invitées à :

- 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.**

NOTRE POLITIQUE ACHATS REponsables, NOS FONDAMENTAUX

Ce document présente les engagements du Groupe Ponticelli et ses attentes réciproques vis-à-vis de ses Fournisseurs.

Afin de promouvoir notre démarche d'Achats Responsables, de maîtriser nos risques sur toute notre chaîne de valeur et d'en obtenir des performances durables pour garantir la pérennité du Groupe, notre politique d'achats responsables est basée sur 4 fondamentaux :

Préserver la santé, la sécurité et respecter les Droits de l'Homme

Entretenir une relation responsable avec nos Fournisseurs

Adopter une éthique des affaires irréprochable

Participer au développement local ainsi que réduire notre impact environnemental

Avant toute chose, chaque partie s'engage à respecter les lois, se conformer aux règles du commerce et de la concurrence énoncées par la loi et par les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elles doivent également veiller à développer les effets positifs de leurs activités sur les communautés des pays concernés.



LES ENGAGEMENTS DU GROUPE PONTICELLI ENVERS SES FOURNISSEURS

DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- 1** Exclure toutes relations contractuelles avec les Fournisseurs dont il serait avéré qu'ils ne respectent pas la réglementation en matière de travail forcé, de travail dissimulé, de travail des enfants, de discrimination, ou qui se rendent complices de violations dans ces domaines.
- 2** Respecter, partout où il intervient, l'ensemble des dispositions légales locales applicables en matière de droit du travail, et veiller qu'il en soit de même par ses Fournisseurs, en particulier ceux intervenant sur ses sites ou les sites de ses Clients.
- 3** Préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des collaborateurs ou intervenants est une priorité pour le Groupe. À ce titre, le Groupe PONTICELLI s'engage à veiller à ce que ses Fournisseurs respectent les mêmes standards de sécurité et à les accompagner dans une démarche d'amélioration continue si les résultats s'avèrent inférieurs aux standard souhaités par le Groupe.
- 4** Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi.



LES ENGAGEMENTS DU GROUPE PONTICELLI ENVERS SES FOURNISSEURS

ÉTHIQUE ET RELATIONS REponsables AVEC LES FOURNISSEURS

5 Lutter contre toute forme de corruption, active ou passive et s'exclure de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt en se conformant au Code de Conduite Ethique en vigueur. Les collaborateurs du Groupe ne peuvent offrir de cadeaux ou avantages que si ceux-ci restent d'une valeur faible ou symbolique, dans le cadre de relations strictement professionnelles et de bonne foi.

6 Traiter de manière loyale et équitable l'ensemble de ses Fournisseurs par la mise en place d'un processus de sélection de ses Fournisseurs commun à tous et basé sur des critères de choix prédéfinis et communiqués lors des appels d'offres.

7 Respecter l'ensemble des conditions contractuelles et notamment de délais de paiement.

8 Construire avec les Fournisseurs des relations à long terme, dans une démarche d'amélioration continue et commune. Le Groupe s'engage à aider les Fournisseurs stratégiques à se perfectionner si les résultats s'avèrent être inférieurs aux standards applicables dans le Groupe.

9 Limiter les situations de dépendance économique des Fournisseurs.

10 Disposer de processus de suivis et de contrôles garantissant que les produits ou prestations sont réalisés, suivis et contrôlés dans des conditions excluant tout risque de fraude, de falsification ou de contrefaçon.

11 Maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par nos Fournisseurs et protéger les données personnelles en respectant la réglementation en vigueur.

12 Communiquer régulièrement en interne et en externe sur la Politique Achats Responsables.



LES ENGAGEMENTS DU GROUPE PONTICELLI ENVERS SES FOURNISSEURS

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 13** Respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement dans chaque lieu où Ponticelli intervient.
- 14** Avoir une approche basée sur les impacts globaux en prenant en compte le cycle de vie des produits, par l'analyse de l'ensemble du processus de fabrication, d'optimisation des emballages, des transports, du stockage, de la maintenance et du recyclage.
- 15** Maîtriser et réduire les émissions de gaz à effet de serre notamment celles en lien avec sa flotte de véhicules, ou réduire ses consommations d'énergie par le choix de matériels moins consommateurs. Ces critères sont intégrés aux critères de sélection des offres.
- 16** Rechercher avec les Fournisseurs des solutions permettant aux Parties de réduire leurs impacts environnementaux, tels que la digitalisation de certains processus, la réduction de rendez-vous physiques, la contribution à la mise en place de solutions plus respectueuses de l'environnement.



LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS PONTICELLI

DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- 1 Respecter les principes relatifs aux Droits de l'Homme, et au droit du travail en s'interdisant de recourir à toute forme de travail forcé, de travail dissimulé, de travail des enfants, de discrimination et en oeuvrant pour l'amélioration continue des conditions de travail des employés, notamment sur le plan de la diversité et de la protection sociale.
- 2 Mettre en œuvre une politique de santé qui vise à garantir à chaque collaborateur des conditions de travail ne comportant pas de danger pour sa santé et sa sécurité et maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée. Appliquer les exigences du Groupe Ponticelli Frères en matière de santé et de sécurité en particulier lorsque le Fournisseur intervient sur l'un des sites de Ponticelli ou de ses Clients.
- 3 Promouvoir l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi.
- 4 Exclure toutes relations contractuelles avec ses propres Fournisseurs ou Clients dont il serait avéré qu'ils ne respectent pas la réglementation en matière de travail forcé, de travail dissimulé, de travail des enfants, de discrimination, ou qui se rendent complices de violations dans ces domaines.



LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS PONTICELLI

ÉTHIQUE ET RELATIONS REponsables AVEC LES FOURNISSEURS

5 Lutter contre toute forme de corruption, active ou passive et s'exclure de toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt. Les collaborateurs du Groupe Ponticelli Frères ne peuvent recevoir de cadeaux ou avantages que si ceux-ci restent d'une valeur faible ou symbolique, dans le cadre de relations strictement professionnelles et de bonne foi.

6 Révéler toute situation pouvant apparaître comme présentant un conflit d'intérêt, et porter à la connaissance du Client les cas où un collaborateur du Groupe Ponticelli pourrait avoir un intérêt quelconque dans les activités du Fournisseur, ou un lien économique personnel avec celui-ci.

7 Respecter l'ensemble des conditions contractuelles, et en particulier les conditions d'exécution de la prestation ou de fourniture.

8 Veiller à ne pas se mettre en situation de dépendance économique vis-à-vis de son Client.

9 Disposer de processus de suivis et de contrôles garantissant que les produits ou prestations sont réalisés, suivis et contrôlés dans des conditions excluant tout risque de fraude, de falsification ou de contrefaçon.

10 Transmettre des informations exactes et justes, qui ne soient pas susceptibles d'induire en erreur dans l'exercice des activités.

11 Maintenir confidentielles les informations techniques, commerciales et financières communiquées par le Client, et à protéger les données personnelles en respectant la réglementation en vigueur.

12 Promouvoir auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants une démarche de responsabilité sociétale.



LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS PONTICELLI

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 13** Respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement dans chaque lieu où le Fournisseur intervient.
- 14** Avoir une approche basée sur les impacts globaux en prenant en compte le cycle de vie des produits, par l'analyse de l'ensemble du processus de fabrication, d'optimisation des emballages, des transports, du stockage, de la maintenance et du recyclage.
- 15** Limiter l'impact sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et en mettant en place des actions visant à réduire notamment les consommations d'énergie et d'eau dans ses activités. Mettre en place une politique responsable en matière de traitement des déchets.
- 16** Rechercher avec les Clients des solutions permettant aux Parties de réduire leurs impacts environnementaux, tels que la digitalisation de certains processus, la limitation de rendez-vous physiques, et de manière générale la contribution à la mise en place de solutions plus respectueuses de l'environnement.





Pour toute question, vous pouvez contacter la Direction RSE et éthique du Groupe Ponticelli Frères à l'adresse conseilethique@ponticelli.com

Le Groupe Ponticelli Frères s'engage à respecter les principes énoncés ci-dessus, et à partager avec ses partenaires sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Nom du représentant :

.....

.

Fonction :

.....

.

Signature :

DocuSigned by:
Thierry LE GANGNEUX
924563E16C1542A...

La Société..... fournisseur/prestataire du Groupe Ponticelli Frères, s'engage à respecter les principes énoncés ci-dessus, et à les faire respecter par ses équipes et ses propres prestataires.

Nom du représentant :

.....

.

Fonction :

.....

.

Signature :

Fait à, le